

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 406

3 mai 2005

### SOMMAIRE

B.D.S., Business Development Services S.A., Luxembourg .....	19455	Parallax Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	19469
Bank of China (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	19466	Patronax Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	19470
Belsie S.A., Strassen .....	19444	Philipina Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	19463
Betafence Topco Holding, S.à r.l., Luxembourg ...	19481	Piazza Holding S.A., Luxembourg .....	19467
Bristol Investments S.A., Luxembourg .....	19453	Prima fina Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	19463
ColDéfense CB3 (Lux), S.à r.l., Luxembourg .....	19463	Primax, S.à r.l., Luxembourg .....	19468
CSN Energy, S.à r.l., Münsbach .....	19455	Profibin Properties & Consulting, S.à r.l., Luxembourg .....	19469
CSN Overseas, S.à r.l., Münsbach .....	19453	Profit Xpress, S.à r.l., Luxembourg .....	19468
CSN Panama, S.à r.l., Münsbach .....	19455	Publimedia S.A., Luxembourg .....	19466
E.P. Europe Participations S.A., Luxembourg ...	19470	Publivest Finance Holding S.A., Luxembourg ...	19478
E.P. Europe Participations S.A., Luxembourg ...	19470	Publivest Finance Holding S.A., Luxembourg ...	19478
Ecocare, S.à r.l., Luxembourg .....	19454	Revolare S.A., Luxembourg .....	19481
Euro Gebei S.A. ....	19479	Royalino Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	19468
Euro Stone Management S.A. ....	19479	SBSM S.A., Luxembourg .....	19466
Eurotax Glass's Acquisition, S.à r.l., Luxembourg ..	19453	Sensient Technologies Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	19480
Gemplus International S.A., Luxembourg .....	19463	(The) Server Group Europe S.A., Luxembourg ..	19451
Global Press S.A., Luxembourg .....	19464	SOGIL, S.à r.l., Dudelange .....	19442
Goldbest Properties, S.à r.l., Luxembourg .....	19471	Société Commerciale d'Investissement S.A., Luxembourg .....	19453
Goldwyn Finance, S.à r.l., Luxembourg .....	19455	Sofinlux International S.A., Luxembourg .....	19466
Hammer Transport A.G., Schengen .....	19487	St. James Capital Exhibitions No. 1 S.A., Luxembourg .....	19480
Hein, Lehmann Industriebau Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette .....	19488	St. James Capital Exhibitions No. 2 S.A., Luxembourg .....	19480
I.B.F., Informatique Bancaire et Financière S.A., Luxembourg .....	19467	Strabach Investment und Management S.A., Luxembourg .....	19450
JER Europe Fund II Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	19454	Strabach Investment und Management S.A., Luxembourg .....	19450
Joliette S.A., Luxembourg .....	19469	Strabach Investment und Management S.A., Luxembourg .....	19450
Konnick Invest S.A., Luxembourg .....	19467	Talcat S.A., Luxembourg .....	19468
Lucille 1 S.A., Luxembourg .....	19451	Whittaker Participations S.A., Luxembourg .....	19453
McKey Luxembourg, S.à r.l., Münsbach .....	19463	Xena Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	19467
Medawar, Braun & Dennemeyer, S.e.n.c., Luxembourg .....	19450	Ysatis Holding S.A., Luxembourg .....	19454
Medawar, Braun & Dennemeyer, S.e.n.c., Luxembourg .....	19454	Zena S.A., Luxembourg .....	19454
Medawar, Braun & Dennemeyer, S.e.n.c., Luxembourg .....	19479		
Nordic Satellite Broadcasting S.A., Luxembourg ..	19442		
Outlander Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	19479		
Oxodon, S.à r.l., Luxembourg .....	19470		

19442

**SOGIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.  
R. C. Luxembourg B 73.870.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01890, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2005.

*Pour SOGIL, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(005614.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

**NORDIC SATELLITE BROADCASTING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 59.165.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand four, on the thirtieth of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NORDIC SATELLITE BROADCASTING S.A. in liquidation, a «société anonyme» having its registered office at L-1325 Luxembourg, 3 rue de la Chapelle, incorporated pursuant a notarial deed dated May 14th, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 435 of August 8th, 1997.

An Extraordinary General Meeting of the shareholders held before us, on November 12th, 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, resolved to dissolve and liquidate the company.

The same Extraordinary General Meeting appointed as liquidator, Mr Philippe Morales, attorney at law, residing at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

An Extraordinary General Meeting of the shareholders held under private seal on December 21st, 2004, took knowledge of the report of the liquidator and appointed as auditor to the liquidation Mr Jean-Marie Boden, auditor, residing in Luxembourg.

The meeting was opened by Mr Philippe Morales, prenamed, being the chairman, who appoints as secretary Mrs Rosella Galeota, employee, residing in Soleuvre.

The meeting elects as scrutineer Mr Brendan Klapp, employee, residing in Bettembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. That all shareholders are present or represented and the number of shares held by each one of them are shown on the attendance list, signed by the office and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with the minute.

II. That the 10,000 (ten thousand) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the Meeting can validly deliberate upon the items enumerated on the agenda.

III. That the Meeting has the following agenda:

1. Report of the auditor to the liquidation on the accounts of the liquidation
2. Discharge to the directors, the statutory auditor, the liquidator and the auditor in charge of the liquidation
3. Decision of the closing of the liquidation
4. Decision on the deposit of the books and social documents

After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The Meeting approves the report of the auditor to the liquidation on the accounts of the liquidation.

*Second resolution*

The Meeting grants discharge to the directors, the statutory auditor, the liquidator and the auditor in charge of the liquidation.

*Third resolution*

The Meeting pronounces the closing of the liquidation and states that the company has definitely ceased to exist.

*Fourth resolution*

The Meeting decides that the books and documents of the company shall be held for safekeeping for at least five years at the former registered office of the company in Luxembourg.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NORDIC SATELLITE BROADCASTING S.A. en liquidation, une société anonyme, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, constituée suivant acte notarié reçu en date du 14 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 435 du 8 août 1997.

Une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 12 novembre 2004, par devant le notaire instrumentant, acte non encore publié au Mémorial C, décida la dissolution de la société et prononça sa mise en liquidation.

La même Assemblée générale extraordinaire désigna comme liquidateur Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3 rue de la Chapelle.

Une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous seing privé en date du 21 décembre 2004 pris connaissance du rapport du liquidateur et désigna comme commissaire vérificateur à la liquidation Monsieur Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée est ouverte, sous la présidence de Maître Philippe Morales, prénommé.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rosella Galeota, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente Assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Rapport du Commissaire vérificateur sur les comptes de la liquidation
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire vérificateur à la liquidation
3. Décision sur la clôture de la liquidation
4. Décision sur le dépôt des livres et documents sociaux

Après délibération, l'Assemblée générale a pris unanimement les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire vérificateur à la liquidation, approuve son rapport sur les comptes de liquidation.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire vérificateur à la liquidation en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: P. Morales, R. Galeota, B. Klapp, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2005, vol. 891, fol. 17, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 janvier 2005.

J.-J. Wagner.

(008154.3/239/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

**BELSIE S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 105.410.

## STATUTES

In the year two thousand and four, on the twentieth of December.  
Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1. The company M.S.A. SERVICES INC., having its registered office at 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA;

here represented by Mr Marc Roef, director, residing at 78/B70, cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2. The company GROUPE KRIMAR S.A., having its registered office at 78/B70, cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange (RCS Luxembourg, B 84.470);

here represented by its managing director, Mr Marc Roef, prenamed.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

### Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

#### Art. 1. Form, Name

1.1. A Luxembourg corporation (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of BELSIE S.A.

#### Art. 2. Registered office

2.1. The Corporation has its Registered office in Strassen. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

#### Art. 3. Object

3.1. The company's object is to render administrative services to the other companies of the group, especially to collect, manage and communicate customers' data concerning guarantees and extended services for repairs of mobile phones and other communication devices.

3.2. The Corporation's purpose is also to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

3.3. The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

#### Art. 4. Duration

The Corporation is formed for an unlimited period.

### Chapter II. - Capital

#### Art. 5. Corporate capital

The subscribed corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros), divided into 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, fully paid up.

#### Art. 6. Modification of corporate capital

6.1. The subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

#### Art. 7. Payments

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

#### Art. 8. Shares

The shares are on bearer form.

### **Art. 9. Transfer of shares**

There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

## **Chapter III. - Directors, Board of Directors, Statutory auditors**

### **Art. 10. Board of Directors**

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors are nominated by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

### **Art. 11. Meetings of the Board of Directors**

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In the event of a tied vote, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

### **Art. 12. General powers of the Board of Directors**

Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

### **Art. 13. Delegation of powers**

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

### **Art. 14. Representation of the Corporation**

Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by the sole signature of the managing director or by the signature of any two directors, with the obligatory co-signature of the managing director, or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

### **Art. 15. Statutory auditor**

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

## **Chapter IV. - General Meeting**

### **Art. 16. Powers of the General Meeting**

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

### **Art. 17. Place and date of the annual General Meeting**

The annual General Meeting is held in Strassen, at the place specified in the notice convening the meeting at the third Monday of the month of March at 10 a.m.

### **Art. 18. Other General Meetings**

The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

### **Art. 19. Votes**

Each share is entitled to one vote.

## **Chapter V. - Business year, Distribution of profits**

### **Art. 20. Business year**

20.1. The business year of the Corporation begins on the 1st October of one year and ends on the 30th September of the next year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

**Art. 21. Distribution of profits**

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Chapter VI .- Dissolution, Liquidation****Art. 22. Dissolution, Liquidation**

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

**Chapter VII. - Applicable Law****Art. 23. Applicable law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

*Transitory measures*

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finish at the 30th of September 2005.

The first annual General Meeting shall be held at the third Monday of March 2006.

*Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 310 (three hundred and ten) shares as follows:

1. The company M.S.A. SERVICES INC. ....	10 shares
2. The company GROUPE KRIMAR S.A. ....	<u>300 shares</u>
Total: .....	310 shares

All these shares have been fully paid in, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand Euros.

*First extraordinary general meeting*

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Corporation's address is fixed at L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon, Grand Duchy of Luxembourg.  
2. The following have been elected as directors for a duration of six years, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2010:

a) Mr Marc Roef, director, born in Wilrijk (Belgium) on the 24th of July 1960, residing at 78/B70, cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange;

b) Mrs Christel Detremmerie, director, born in Wilrijk (Belgium) on the 17th of October 1967, residing at 78/B70, cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange;

c) The company GROUPE KRIMAR S.A., having its registered office at 78/B70, cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange (RCS Luxembourg, B 84.470.

3. The following has been appointed as statutory auditor for the same period:

the company EUROPEAN AUDIT S.à r.l., having its registered office at 11, rue Hiel, L-7390 Blaschette (RCS Luxembourg B 50.956).

4. The following has been appointed as managing director:

Mr Marc Roef, prenamed, who can validly bind the company by his sole signature.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. La société M.S.A. SERVICES INC., ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA; ici représentée par Monsieur Marc Roef, administrateur de sociétés, demeurant à 78/B70, cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui.

2. La société GROUPE KRIMAR S.A., ayant son siège social à 78/B70, cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange (RCS Luxembourg, B 84.470);

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Marc Roef, prénommé.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### Titre I. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

#### Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination BELSIE S.A.

#### Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Strassen. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

#### Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet de prester des services administratifs aux autres sociétés du groupe, et avant tout de collectionner, administrer et communiquer des données des clients concernant les garanties et services étendus pour la réparation de téléphones portables et autres moyens de communication.

3.2. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.3. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

#### Art. 4. Durée.

La société est constituée pour une durée illimitée.

### Titre II. - Capital

#### Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libéré.

#### Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

#### Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

#### Art. 8. Nature des actions

Les actions sont au porteur.

#### Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

### **Titre III. - Administration, Direction, Surveillance**

#### **Art. 10. Conseil d'administration**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration**

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

#### **Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration**

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 14. Représentation de la société**

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature jointe de deux administrateurs avec la co-signature obligatoire de l'administrateur-délégué, soit par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

#### **Art. 15. Commissaire aux comptes**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

### **Titre IV. - Assemblée Générale**

#### **Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

#### **Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire**

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année à Strassen, à l'endroit indiqué dans les convocations le 3<sup>ième</sup> lundi du mois de mars à 10.00 heures.

#### **Art. 18. Autres assemblées générales**

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

#### **Art. 19. Votes**

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre V. - Année Sociale, Répartition des bénéfices**

#### **Art. 20. Année sociale**

20.1. L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre d'une année et finit le 30 septembre de l'année suivante.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

#### **Art. 21. Répartition de bénéfices**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## Titre VI. - Dissolution, Liquidation

### Art. 22. Dissolution, Liquidation

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

## Titre VII. - Disposition générale

### Art. 23. Disposition générale

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 30 septembre 2005. La première assemblée générale ordinaire aura lieu le troisième lundi du mois de mars 2006.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 310 (trois cent dix) actions comme suit:

1.- la société M.S.A. SERVICES INC. ....	10 actions
2.- la société GROUPE KRIMAR S.A. ....	300 actions
Total: .....	310 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2010:
  - a) Monsieur Marc Roef, administrateur de sociétés, né à Wilrijk (Belgique) le 24 juillet 1960, demeurant à 78/B70, cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange;
  - b) Madame Christel Detremmerie, administrateur de sociétés, née à Wilrijk (Belgique) le 17 Octobre 1967, demeurant à 78/B70, cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange;
  - c) La société GROUPE KRIMAR S.A., ayant son siège social à 78/B70, cité Am Wenkel, L-8086 Bertrange (RCS Luxembourg, B 84.470).
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:
  - la société EUROPEAN AUDIT S.à r.l., ayant son siège social à 11, rue Hiel, L-7390 Blaschette (RCS Luxembourg B 50.956).

4.- Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Marc Roef, prénommé, lequel peut valablement engager la société par sa seule signature.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version française fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Roef, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, vol. 146S, fol. 37, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2005.

J. Elvinger.

(005322.3/211/362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

**STRABACH INVESTMENT UND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 54.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03112, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Signature.

(007055.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

**STRABACH INVESTMENT UND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 54.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03110, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Signature.

(007058.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

**STRABACH INVESTMENT UND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 54.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03108, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Signature.

(007060.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

**STRABACH INVESTMENT UND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 54.404.

Le rapport du commissaire à la liquidation et les comptes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 21 décembre 2004 enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2005, LSO-BA03106 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Signature.

(007065.3/723/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

**MEDAWAR, BRAUN & DENNEMEYER, S.E.N.C., Société en nom collectif.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 138, rue Albert Uden.  
R. C. Luxembourg B 81.803.

*Election du liquidateur*

Les gérants et actionnaires de la société MEDAWAR, BRAUN + DENNEMEYER S.E.N.C. ont décidé de nommer:  
Claire Medawar

Gérant de la société MEDAWAR, BRAUN + DENNEMEYER S.E.N.C.

demeurant au 138, rue Albert Uden,

L-2652 Luxembourg

comme liquidateur de la société. Claire Medawar s'est engagée de mener à bien la procédure de liquidation et radiation de la société MEDAWAR, BRAUN + DENNEMEYER S.E.N.C.

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Lu et approuvé

M. Braun / L. Dennemeyer / C. Medawar

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06147. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(007454.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

**THE SERVER GROUP EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.  
R. C. Luxembourg B 68.574.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire, tenue en date du 17 janvier 2005, que:  
- la résiliation de son poste de commissaire aux comptes de la société de Mr. Frank Provost, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (né le 11 novembre 1972 à Paris, France) fut acceptée et que DELOITTE S.A. (B 67.895), 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, fut élue comme nouveau commissaire aux comptes de sorte que son mandat se terminera à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2005. DELOITTE S.A. assumera aussi l'audit des comptes annuels qui se terminent le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04997. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(007073.3/263/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

**LUCILLE 1 S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 82.899.

DISSOLUTION

In the year two thousand four, on the thirtieth of December.

Before the undersigned Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FIDES (LUXEMBOURG) S.A., with its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at Trade Register of Luxembourg under the number B 41.469, represented by Mr Marco Dijkerman, employee with professional address at Luxembourg and, Mr Paul van Baarle, employee, with professional address at Luxembourg, acting jointly in there capacity as proxy holder A,

acting in the name and on behalf of STICHTING LUCILLE I, having its registered office in NL-1077 ZX Amsterdam, Strawinskylaan 3105,

by virtue of a proxy given in Amsterdam on December 6, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation LUCILLE 1 S.A., having its principal office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, has been incorporated pursuant a deed of notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, on June, 25, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 18 on January 4, 2002;

- that the capital of the corporation LUCILLE 1 S.A. is fixed at one hundred twenty-four thousand euros (124,000.- EUR) represented by four hundred ninety-six (496) shares with a par value of two hundred fifty euros (250.- EUR) each, fully paid;

- that STICHTING LUCILLE I, has become owner of the shares and has decided to dissolve the company LUCILLE 1 S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that STICHTING LUCILLE I, being sole owner of the shares and liquidator of LUCILLE 1 S.A., declares:

\* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

\* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

\* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of LUCILLE 1 S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at ABN AMRO TRUST COMPANY L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

- that FIDES (LUXEMBOURG) S.A. is authorized in the name and on behalf of the sole shareholder to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful for the finalisation of the liquidation.

*Estimation - Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately at one thousand one hundred euros (1,100.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

FIDES (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 41.469, représentée par Monsieur Marco Dijkerman, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Paul van Baarle, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant conjointement en leur qualité de fondateurs A,

agissant pour le compte et au nom de STICHTING LUCILLE I, ayant son siège social à NL-1077 ZX Amsterdam, Strawinskylaan 3105,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam le 6 décembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société LUCILLE 1 S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, a été constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg en date du 25 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 18 du 4 janvier 2002;

- que le capital social de la société LUCILLE 1 S.A. s'élève actuellement à cent vingt-quatre mille euros (124.000,- EUR) représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que STICHTING LUCILLE I, étant devenue seule propriétaire des actions, a décidé de dissoudre et de liquider la société LUCILLE 1 S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que STICHTING LUCILLE I, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société LUCILLE 1 S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à ABN AMRO TRUST COMPANY L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

- que FIDES (LUXEMBOURG) S.A. est autorisée au nom et pour le compte de l'actionnaire unique de signer aux effets ci-dessus tous actes, procès-verbaux, faire toutes déclarations et en général faire tout le nécessaire, quoique non prévu aux présentes, promettant de tout ratifier au besoin.

*Estimation - Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à mille cent euros (1.100,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Dijkerman, P. van Baarle, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 4 janvier 2005, vol. 468, fol. 64, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 janvier 2005.

A. Lentz.

(008263.3/221/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

**EUROTAX GLASS'S ACQUISITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 102.125.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Signature.

(007116.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**CSN OVERSEAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 105.489.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Signature.

(007122.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**WHITTAKER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 90.080.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 12 janvier 2005 que:  
- Le conseil d'administration accepte la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Koen de Vleeschauwer et décide de nommer en son remplacement Monsieur Patrick Weinacht, juriste, domiciliée à Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05588. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(007144.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**BRISTOL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 96.906.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 12 janvier 2005 que:  
- Le conseil d'administration accepte la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Koen de Vleeschauwer et décide de nommer en son remplacement Madame Stéphanie Djebar, secrétaire, domiciliée à Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05586. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(007145.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**SOCIETE COMMERCIALE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 55.799.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BA05569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(007125.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**JER EUROPE FUND II HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 103.086.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Signature.

(007123.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**ZENA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 102.552.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Signature.

(007124.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**ECOCARE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 2, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 71.980.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Signature.

(007127.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**YSATIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 34.087.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 12 janvier 2005 que:  
- Le conseil d'administration accepte la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Koen de Vleeschauer et décide de nommer en son remplacement Monsieur Patrick Weinacht, juriste, domiciliée à Luxembourg.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05590. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(007141.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**MEDAWAR, BRAUN & DENNEMEYER, S.E.N.C., Société en nom collectif.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 138, rue Albert Uden.  
R. C. Luxembourg B 81.803.

*Réunion extraordinaire*

Lors de la réunion extraordinaire des gérants de la société MEDAWAR, BRAUN + DENNEMEYER S.E.N.C., les gérants ont décidé de liquider et radier la société. En vue du bon déroulement de la procédure, le conseil a décidé d'élire un liquidateur ainsi qu'un commissaire.

Etaient présents:

Claire Medawar, 12 parts

Max Braun, 12 parts

Larissa Dennemeyer, 12 parts

Soit 100% de l'actionnariat.

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Lu et approuvé

M. Braun / L. Dennemeyer / C. Medawar

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06144. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(007452.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

---

19455

**CSN PANAMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 105.480.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Signature.

(007128.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**CSN ENERGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 105.484.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Signature.

(007133.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**B.D.S., BUSINESS DEVELOPMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 39.984.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 12 janvier 2005 que:  
- Le conseil d'administration accepte la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Koen de Vleeschauwer et décide de nommer en son remplacement Madame Stéphanie Djebar, secrétaire, domiciliée à Luxembourg.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05589. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(007143.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**GOLDWYN FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered Office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 105.551.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of December.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BRIGHT GLOBAL S.A., a company incorporated under the law of the British Virgin Islands, having its registered office at Road Town, Tortola;

here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and/or render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form whatsoever and proceed to the issuance of bonds and any other debt instrument, which may be convertible.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of GOLDWYN FINANCE, S.à r.l.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, shares

**Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

## Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not either Shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day management.** The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is

understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s).

**Art. 16. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

**Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

**Art. 20. Adoption of financial statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### Chapter VI. Dissolution, liquidation

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

#### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

##### *Subscription - Payment*

All 500 shares have been subscribed by the company BRIGHT GLOBAL S.A., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated two thousand euros.

##### *Resolution of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at 3
2. Appoint the following persons without Category:
  - Mr Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), born in Ixelles (Belgium) on November 4th, 1963, residing at B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre (Belgium);
  - Mr David De Marco, directeur, born in Curepipe (Mauritius) on March 15th, 1965, residing at L-9186 Stegen, 12, route de Medernach;
  - Mr Alain Lam, réviseur d'entreprise, born in Rose Hill (Mauritius), on February 28th, 1969, residing at L-7531 Mersch, 24, rue Docteur Ernest Feltgen.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, L-2220.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société BRIGHT GLOBAL S.A., société de droit des British Virgin Islands, ayant son siège social à Road Town, Tortola

Représentée par Monsieur Hubert Janssen juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts») .

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument de dette qui pourront être convertibles.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination GOLDWYN FINANCE, S.à r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Chapitre II. Capital, parts sociales.**

**Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et diminution du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant, sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion journalière.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, indemnisation.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par

lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition

**Art. 19. Année sociale.**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2005.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par BRIGHT GLOBAL S.A., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

#### *Décision de l'Actinaire unique*

L'actionnaire unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à 3.
2. Nommer les personnes suivantes en tant que Gérants sans catégorie:
  - Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant à B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre (Belgique);
  - Monsieur David de Marco, directeur, né à Curepipe (Ile Maurice), le 15 mars 1965, demeurant à L-9186 Stegen, 12, route de Medernach;
  - Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprise, né à Rose Hill (Ile Maurice), le 28 février 1969, demeurant à L-7531 Mersch, 24, rue Docteur Ernest Feltgen.

La durée du mandat des gérants est illimitée.
3. Fixer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 40, case 7. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

J. Elvinger.

(007536.3/211/459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

**GEMPLUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 73.145.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Signature.

(007135.3//8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

**McKey LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 101.381.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Signature.

(007136.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

**PRIMAFINA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 84.660.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2004 le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIMAFINA HOLDING, S.à r.l.

J. H. van Leuvenheim

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05667– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007160.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

**PHILIPINA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 100.404.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2004 le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHILIPINA HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A.

Gérant unique

R. Turner

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007161.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

**ColDefense CB3 (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.

R. C. Luxembourg B 90.913.

Le bilan social au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2004, réf. LSO-BA05361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Réveilliez

Responsable Juridique habilitée par la Gérance

(007148.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

**GLOBAL PRESS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 71.646.

In the year two thousand and four, on 23 December.  
Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of the company (société anonyme), denominated GLOBAL PRESS S.A., having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under section B, number 71.646.

The aforesaid company has been incorporated on 23 August 1999, by notarial deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C on 26 November 1999, number 895 page 42957, deed modified on 18 December 2000, by notarial deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C on 24 August 2001, number 673 page 32300.

The meeting of shareholders is presided by Mr David Maria, avocat, 29, avenue Monterey, Luxembourg, who appoints as secretary Mr Guillaume Tryhoen, avocat, 20, avenue Monterey, Luxembourg. The meeting appoints as scrutineer Mr Guillaume Tryhoen, prequalified.

I) The shareholders present or represented at the meeting as well as the number of shares held by them have been inscribed on an attendance list signed by the shareholders present and by the proxy holders of those represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as set up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed *ne varietur* by the parties and the acting notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

Will also remain attached to the present deed with which it will be registered the proxy given by the represented shareholders to the present meeting, signed *ne varietur* by the parties and the acting notary.

II) That as a result of the aforementioned attendance list all 5,495 ordinary shares are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different statements of the agenda.

III) That the agenda of the present meeting is as follows:

*Agenda*

1. Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation;
2. Appointment of a liquidator of the Company and determination of its power;
3. Miscellaneous.

After discussion, the meeting took unanimously the following decisions:

*First resolution*

In compliance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the company and to start liquidation proceedings.

*Second resolution*

The meeting decides to appoint as liquidator:

RULANOR LTD, having its registered office at Akara Bldg., 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered at the local register of commerce with the number 385791.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the company. The liquidator may under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of Luxembourg company law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholders.

*Closure of the meeting*

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

As the agenda is exhausted and nobody requests anymore for the floor, the Chairman declares the meeting closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will have to be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française**

En l'an deux mille quatre, le 23 décembre.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société GLOBAL PRESS S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 71.646.

La société a été constituée suivant acte reçu le 23 août 1999 par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C du 26 novembre 1999, numéro 895 page 42957, acte modifié en date du 18 décembre 2000 par le même notaire, publié au Mémorial C du 24 août 2001, numéro 673 page 32300.

L'assemblée est présidée par M. David Maria, avocat, 29, avenue Monterey, Luxembourg.

qui nomme comme secrétaire M. Guillaume Tryhoen, avocat, 20, avenue Monterey, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur M. Guillaume Tryhoen, préqualifié.

I) Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou par les mandataires de ceux qui sont représentés et les membres de l'assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée.

La prédite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement, les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 5.495 actions ordinaires émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est dûment constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation volontaire;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'assemblée décide de la mise en dissolution anticipée de la société et de sa mise en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur:

RULANOR LTD, une société ayant son siège social à Akara Bldg., 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, îles Vierges Britanniques, inscrite au registre de commerce compétent sous le numéro 385791.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

#### *Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française.

A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société ou mises à sa charge à raison du présent acte, sont évalués à EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Maria, G. Tryhoen, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, vol. 146S, fol. 39, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

J. Delvaux.

(008010.3/208/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

19466

**SBSM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 110, rue Ermesinde.  
R. C. Luxembourg B 92.180.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Signature.

(007137.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**SOFINLUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 99.352.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 12 janvier 2005 que:  
- Le conseil d'administration accepte la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Koen de Vleeschauwer et décide de nommer en son remplacement Madame Stéphanie Djebar, secrétaire, domiciliée à Luxembourg.

*Pour la société  
Signature  
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05594. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D.Hartmann.*

(007139.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**BANK OF CHINA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 37-39, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 36.940.

—  
A la suite du départ de Monsieur Li Xiaojing, qui a été remplacé par Monsieur Tang Maoheng, Monsieur Zhang Wei, Directeur Général Adjoint, devient (au même titre que Monsieur Tang Maoheng) le deuxième membre de la Direction à être responsable de la gestion journalière, ainsi qu'à avoir le pouvoir de signer tout seul tous les documents de BANK OF CHINA (LUXEMBOURG) S.A., filiale de Luxembourg, conformément à l'accord de la CSSF du 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

*Pour BANK OF CHINA (LUXEMBOURG) S.A.  
M. Tang  
Directeur général*

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05961. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(007142.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**PUBLIMEDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 73.823.

—  
DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 novembre 2004, enregistré à Mersch, le 23 novembre 2004, volume 429, folio 40, case 9, que la Société Anonyme PUBLIMEDIA S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée sous la dénomination de MILLENIUM T.V. S.A., suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 267 du 7 avril 2000, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 806 du 28 mai 2002, au capital social de trente-huit mille huit cent cinquante Euros (EUR 38.850,-), divisé en trois cent cinquante (350) actions de cent onze Euros (EUR 111,-) chacune, entièrement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société PUBLIMEDIA S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(007628.3/242/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

---

19467

**PIAZZA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 33.051.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 12 janvier 2005 que:  
- Le conseil d'administration accepte la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Koen de Vleeschauwer et décide de nommer en son remplacement Monsieur Patrick Weinacht, juriste, domiciliée à Luxembourg.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05583. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(007146.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**I.B.F., INFORMATIQUE BANCAIRE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 30.538.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 12 janvier 2005 que:  
- Le conseil d'administration accepte la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Koen de Vleeschauwer et décide de nommer en son remplacement Mademoiselle Stéphanie Lacroix, juriste, domiciliée à Luxembourg.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05578. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(007147.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**KONNICK INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 32.270.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 12 janvier 2005 que:  
- Le conseil d'administration accepte la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Koen de Vleeschauwer et décide de nommer en son remplacement Monsieur Patrick Weinacht, juriste, domiciliée à Luxembourg.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05596. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(007149.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**XENA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 84.658.

—  
La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2004 le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XENA HOLDING, S.à r.l.

J. H. van Leuvenheim

*Gérant unique*

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05678. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(007151.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**ROYALINO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 100.387.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2004 le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROYALINO HOLDING, S.à r.l.  
TVL MANAGEMENT S.A.  
Gérant unique  
R. Turner  
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007154.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

**PRIMAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 82.413.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2004 le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIMAX, S.à r.l.  
R. H. Harms  
Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007156.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

**PROFIT XPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 85.019.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2004 le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROFIT XPRESS, S.à r.l.  
E.A. Meelis  
Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007157.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

**TALCAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 66.943.

Lors de la réunion du 25 octobre 2004, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège de la société au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07472. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007152.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

**PROFIBIN PROPERTIES & CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 67.376.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2004 le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROFIBIN PROPERTIES & CONSULTING, S.à r.l.

J. H. van Leuvenheim

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05668.– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007159.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

**PARALLAX HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 100.411.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2004 le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARALLAX HOLDING, S.à r.l.

TVL MANAGEMENT S.A.

Gérant unique

R. Turner

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007163.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

**JOLIETTE S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

H. R. Luxemburg B 63.398.

*Beschlüsse vom 22. Dezember 2004*

Bis zum Ende der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009 sind folgende Personen Verwaltungsratsmitglieder und Kommissar:

*Verwaltungsrat:*

- Herr Jean Fell, expert-comptable, delegiertes Verwaltungsratsmitglied.

- Herr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, delegiertes Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates.

- Herr Cornelius Martin Bechtel, conseil économique, (anstelle des zurückgetretenen Herrn Eric Magrini, welchem Entlastung für seine Tätigkeit erteilt worden ist)

Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates.

*Kommissar:*

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, mit Sitz in L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie.

Für gleichlautende Mitteilung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Dezember 2004.

Für JOLIETTE S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007329.3/528/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

**PATRONAX HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 100.366.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2004 le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*PATRONAX HOLDING, S.à r.l.*  
TVL MANAGEMENT S.A.  
Gérant unique  
R. Turner  
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05663.– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007164.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**OXODON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 92.703.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2004 le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*OXODON, S.à r.l.*  
TVL MANAGEMENT S.A., (anc. J. H. VAN LEUVENHEIM S.A.)  
Gérant unique  
R. Turner  
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05662.– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007165.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**E.P. EUROPE PARTECIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 49.071.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Signature.

(007169.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**E.P. EUROPE PARTECIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 49.071.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire  
tenue extraordinairement le 13 octobre 2004*

Est nommée commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Edmond Ries, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007167.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**GOLDBEST PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered Office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 105.552.

 —  
**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BRIGHT GLOBAL S.A., a company incorporated under the law of the British Virgin Islands, having its registered office at Road Town, Tortola;

here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

 The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and/or render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form whatsoever and proceed to the issuance of bonds and any other debt instrument, which may be convertible.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of GOLDBEST PROPERTIES, S.à r.l.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Chapter II. Capital, shares.**

**Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not either Shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day management.** The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

**Art. 14. Liability- Indemnification.** The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

**Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

**Art. 20. Adoption of financial statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## Chapter VI. Dissolution, liquidation

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

### *Subscription - Payment*

All 500 shares have been subscribed by the company BRIGHT GLOBAL S.A., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand euros.

### *Resolution of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at 3
2. Appoint the following persons without Category:
  - Mr Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), born in Ixelles (Belgium) on November 4th, 1963, residing at B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre (Belgium);
  - Mr David De Marco, directeur, born in Curepipe (Mauritius) on March 15th, 1965, residing at L-9186 Stegen, 12, route de Medernach;
  - Mr Alain Lam, auditor, born in Rose Hill (Mauritius), on February 28th, 1969, residing at L-7531 Mersch, 24, rue Docteur Ernest Feltgen.The duration of the managers' mandate is unlimited.
3. Fix the address of the Company at Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, L-2220.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société BRIGHT GLOBAL S.A., société de droit des British Virgin Islands, ayant son siège social à Road Town, Tortola

Représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Chapitre 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après « la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts») .

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument de dette qui pourront être convertibles.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination GOLDBEST PROPERTIES, S.à r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, parts sociales.

**Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et diminution du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

## Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant, sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion journalière.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, indemnisation.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2005.

##### *Souscription - Libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par BRIGHT GLOBAL S.A., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

##### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

*Décision de l'Actionnaire unique*

L'actionnaire unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à 3.
2. Nommer les personnes suivantes en tant que Gérants sans catégorie:
  - Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant à B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre (Belgique);
  - Monsieur David De Marco, directeur, né à Curepipe (Ile Maurice), le 15 mars 1965, demeurant à L-9186 Stegen, 12, route de Medernach;
  - Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprise, né à Rose Hill (Ile Maurice), le 28 février 1969, demeurant à L-7531 Mersch, 24, rue Docteur Ernest Feltgen.
 La durée du mandat des gérants est illimitée.
3. Fixer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 146S, fol. 76, case 5. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

J. Elvinger.

(007533.3/211/458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

**PUBLIVEST FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 41.928.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire  
tenue extraordinairement le 23 décembre 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur Edmond Ries, expert comptable, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;
- Monsieur Philippe G. Meyer, docteur en droit, demeurant à Genève, administrateur-délégué;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04780. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(007170.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

**PUBLIVEST FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 41.928.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Signature.

(007171.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

**OUTLANDER HOLDING, S.à r.l, Société à responsabilité limitée holding.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 100.375.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2004 le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*OUTLANDER HOLDING, S.à r.l.*

TVL MANAGEMENT S.A.

*Gérant unique*

R. Turner

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05661. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(007166.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**EURO GEBEI S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 81.009.

Le siège social est dénoncé avec effet immédiat et le contrat de domiciliation conclu entre CF SERVICES et EURO GEBEI S.A. en date du 6 août 2004 est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

CF SERVICES

*Domiciliaire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04792. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(007173.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**EURO STONE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 81.010.

Le siège social est dénoncé avec effet immédiat et le contrat de domiciliation conclu entre CF SERVICES et EURO STONE MANAGEMENT S.A. en date du 6 août 2004 est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

CF SERVICES

*Domiciliaire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA04795. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(007174.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

---

**MEDAWAR, BRAUN & DENNEMEYER, S.E.N.C., Société en nom collectif.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 138, rue Albert Uden.

R. C. Luxembourg B 81.803.

**DISSOLUTION**

Le conseil des gérants a décidé de lancer une procédure de liquidation pour la société MEDAWAR, BRAUN + DENNEMEYER S.E.N.C. En raison des études très prenantes des gérants, ceux-ci ont décidé de liquider la société qui est restée inactive pendant l'exercice 2004. La société n'a donc pas généré d'activité pendant l'année 2004, les seuls frais étant les frais de gestion au compte bancaire ainsi que les frais de fermeture du compte d'un montant total de EUR 32,89. Le solde débiteur de EUR 18,61 a été retiré en espèces. La liquidation volontaire est donc clôturée.

Lu et approuvé

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06149. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(007457.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

---

**ST. JAMES CAPITAL EXHIBITIONS No. 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 98.089.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 11 janvier 2005 à 14.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Luc Hansen, Monsieur John Seil et Monsieur Claude Zimmer, en tant qu'administrateurs de la société. ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l. et LUXROYAL MANAGEMENT S.A., sont nommés administrateurs en remplacement des administrateurs sortants, dont ils termineront le mandat. Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs sortants.

- L'assemblée décide d'accepter la démission de AUDIEX S.A. en tant que Commissaire de la société. EUROPEAN TRUST SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., est nommée Commissaire de la société, qui terminera le mandat de AUDIEX S.A. Décharge pleine et entière est donnée au Commissaire sortant.

- L'assemblée décide de transférer le siège social du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 14, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 janvier 2005.

*Pour ST. JAMES CAPITAL EXHIBITIONS No. 1 S.A.*

*ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.*

*Administrateur*

*M. Bogers*

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05521. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(007290.3/1084/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

**ST. JAMES CAPITAL EXHIBITIONS No. 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 98.136.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 11 janvier 2005 à 14.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Luc Hansen, Monsieur John Seil et Monsieur Claude Zimmer, en tant qu'administrateurs de la société. ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l. et LUXROYAL MANAGEMENT S.A., sont nommés administrateurs en remplacement des administrateurs sortants, dont ils termineront le mandat. Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs sortants.

- L'assemblée décide d'accepter la démission de AUDIEX S.A. en tant que Commissaire de la société. EUROPEAN TRUST SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., est nommée Commissaire de la société, qui terminera le mandat de AUDIEX S.A. Décharge pleine et entière est donnée au Commissaire sortant.

- L'assemblée décide de transférer le siège social du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 14, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 janvier 2005.

*Pour ST. JAMES CAPITAL EXHIBITIONS No. 2 S.A.*

*ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.*

*Administrateur*

*M. Bogers*

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05523. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(007296.3/1084/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

**SENSIENT TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 63.680.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

*Signature.*

(007138.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2005.

**REVOLARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 98.090.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 11 janvier 2005 à 15.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Luc Hansen, Monsieur John Seil et Monsieur Claude Zimmer, en tant qu'administrateurs de la société. ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l. et LUXROYAL MANAGEMENT S.A., sont nommés administrateurs en remplacement des administrateurs sortants, dont ils termineront le mandat. Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs sortants.
- L'assemblée décide d'accepter la démission de AUDIEX S.A. en tant que Commissaire de la société. EUROPEAN TRUST SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., est nommée Commissaire de la société, qui terminera le mandat de AUDIEX S.A. Décharge pleine et entière est donnée au Commissaire sortant.
- L'assemblée décide de transférer le siège social du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 14, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 janvier 2005.

Pour REVOLARE S.A.

ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.

Administrateur

M. Bogers

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05525. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007300.3/1084/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

**BETAFENCE TOPCO HOLDING, Société à responsabilité limitée.**

Registered Office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 105.557.

## STATUTES

In the year two thousand and four, on the seventeenth of December.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1) GILDE BUY-OUT FUND II B.V., a company governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Newtonlaan 91, 3584BP Utrecht, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce and Industries for Utrecht, under number 301648370000,  
here represented by Mr Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Brussels, on 15 December 2004,
- 2) GILDE BUY-OUT FUND II C.V., a company governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Newtonlaan 91, 3584BP Utrecht, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce and Industries for Utrecht, under number 301705990000,  
here represented by Mr Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Brussels, on 15 December 2004,
- 3) GILDE BUY-OUT FUND II PARALLEL B.V., a company governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Newtonlaan 91, 3584BP Utrecht, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce and Industries for Utrecht, under number 301752150000,  
here represented by Mr Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Brussels, on 15 December 2004, and
- 4) GILDE BUY-OUT FUND II PARALLEL C.V., a company governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Newtonlaan 91, 3584BP Utrecht, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce and Industries for Utrecht, under number 301753220000,  
here represented by Mr Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Brussels, on 15 December 2004.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered Office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of BETA FENCE TOPCO HOLDING.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the board of management. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### B. Share Capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of management, whose members need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of management. In case of a sole manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of such sole manager. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of management may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The board of management shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of management, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of management.

In dealings with third parties, the sole manager / board of management has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of management shall meet upon call by the chairman, or two members, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of management, but in his absence, the board of management may appoint another member as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of management must be given to the members twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each member in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of management.

Any member may act at any meeting of the board of management by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another member as his proxy. A member may represent more than one of his colleagues.

Any member may participate in any meeting of the board of management by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of management can deliberate or act validly only if at least a majority of the members is present or represented at a meeting of

the board of management. Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of management present or represented at such meeting.

The board of management may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of management shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two members.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the Shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The Company may distribute interim dividends in accordance with Luxembourg law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed as mentioned hereafter:

1) GILDE BUY-OUT FUND II B.V., prenamed .....	321 shares
2) GILDE BUY-OUT FUND II C.V., prenamed .....	81 shares
3) GILDE BUY-OUT FUND II Parallel B.V., prenamed .....	40 shares
4) GILDE BUY-OUT FUND II Parallel C.V., prenamed .....	58 shares
Total: .....	500 shares

The shares so subscribed are fully paid by a cash contribution of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), fully allocated to the share capital, now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Extraordinary General Meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately after the incorporation passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
2. The following person is appointed as sole manager of the Company:

Mr Paul Bekx, director, born on 13 July 1965, in Wilrijk, Belgium, residing at 6, Chemin des Moines l'Etang, 92500 Reuil Malmaison, France.

The sole manager is vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by his sole signature.

3. The sole manager is appointed for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person, the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) GILDE BUY-OUT FUND II B.V., une société régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Newtonlaan 91, 3584BP Utrecht, Pays-Bas, enregistrée à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Utrecht, sous le numéro 301648370000,

ici représentée par M. Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles, le 15 décembre 2004,

2) GILDE BUY-OUT FUND II C.V., une société régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Newtonlaan 91, 3584BP Utrecht, Pays-Bas, enregistrée à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Utrecht, sous le numéro 301705990000,

ici représentée par M. Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles, le 15 décembre 2004,

3) GILDE BUY-OUT FUND II PARALLEL B.V., une société régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Newtonlaan 91, 3584BP Utrecht, Pays-Bas, enregistrée à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Utrecht, sous le numéro 301752150000,

ici représentée par M. Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles, le 15 décembre 2004,

4) GILDE BUY-OUT FUND II PARALLEL C.V., une société régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Newtonlaan 91, 3584BP Utrecht, Pays-Bas, enregistrée à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Utrecht, sous le numéro 301753220000,

ici représentée par M. Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles, le 15 décembre 2004.

Les procurations signées ne varientur par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts sont comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de BETAFENCE TOPCO HOLDING.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique / conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre membre comme son mandataire. Un membre peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### D. Décisions de l'Associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. La Société peut distribuer des dividendes intérimaires conformément à la loi luxembourgeoise.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

##### *Souscription et libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) GILDE BUY-OUT FUND II B.V., prénommé .....	321 parts
2) GILDE BUY-OUT FUND II C.V., prénommé .....	81 parts
3) GILDE BUY-OUT FUND II Parallel B.V., prénommé .....	40 parts
4) GILDE BUY-OUT FUND II Parallel C.V., prénommé .....	58 parts
Total: .....	500 parts

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par apport en espèces pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), entièrement allouée au capital social, étant dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2005.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

La personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes immédiatement après la constitution:

1) Le siège social de la Société est établi à 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

2) La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société:

M. Paul Bekx, directeur, né le 13 juillet 1965 à Wilrijk, Belgique, demeurant à 6, Chemin des Moines l'Etang, 92500 Reuil Malmaison, France.

Le gérant unique a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3) Le gérant unique est nommé pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, vol. 146S, fol. 36, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2005.

J. Elvinger.

(007592.3/211/345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

### **HAMMER TRANSPORT A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Schengen.

H. R. Luxemburg B 65.969.

#### *Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 25. Juni 2004*

Am Freitag, den 25. Juni 2004 um 10.00 Uhr versammelten sich die Aktionäre der HAMMER TRANSPORT A.G. zur ordentlichen Jahreshauptversammlung am Gesellschaftssitz in Schengen.

Die Anwesenheitsliste wird von den Aktionären vor Beginn der Versammlung abgezeichnet.

Herr Frank Larisch, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in D-54320 Waldrach, wird zum Vorsitzenden der Versammlung gewählt.

Herr Helmut Wintgens, Vorsitzender des Verwaltungsrates, wohnhaft in B-4731 Eynatten, wird zum Stimmzähler bestimmt.

Im Einvernehmen zwischen dem Vorsitzenden und dem Stimmzähler, übernimmt Herr Wolfgang Hammer, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in D-52068 Aachen, die Rolle des Sekretärs.

Das Büro stellt anhand der Anwesenheitsliste fest, daß alle Aktionäre, Eigentümer der Gesamtheit der ausgegebenen Aktien, die über die gleiche Anzahl Stimmen verfügen, anwesend oder vertreten sind.

Alle Aktionäre bestätigen ordnungsgemäß eingeladen worden zu sein und verzichten, soweit wie nötig, auf jegliche Veröffentlichung.

Die Anwesenheitsliste wird somit von den Mitgliedern des Büros ne varietur paraphiert und gegenwärtigem Protokoll beigelegt.

Der Vorsitzende stellt der Hauptversammlung folgende Dokumente zur Verfügung:

- 1) die Satzungen;
- 2) die Anwesenheitsliste;
- 3) die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2003;
- 4) den Bericht des Verwaltungsrates;
- 5) den Bericht des Kommissars.

Jeder Aktionär verzichtet, soweit wie notwendig, auf jegliches Recht oder Handhabe, welches aus der Abwesenheit einer Einladung entstanden ist oder entstehen könnte.

Dann erinnert der Vorsitzende daran, daß folgende Punkte auf der Tagesordnung stehen:

- 1) Verlesen des Jahresabschlusses per 31. Dezember 2003;
- 2) Verlesen des Berichts des Verwaltungsrates betreffend das Geschäftsjahr 2003;
- 3) Verlesen des Berichts des Kommissars betreffend das Geschäftsjahr 2003;
- 4) Verabschiedung des Jahresabschlusses;
- 5) Ergebnisverwendung;
- 6) Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars;
- 7) Statutarische Ernennungen;
- 8) Verschiedenes.

Der Vorsitzende bittet den Sekretär, die Konten per 31. Dezember 2003, sowie den Bericht des Verwaltungsrates und den Prüfungsbericht des Kommissars vorzulesen.

Der Sekretär liest vor.

Der Vorsitzende eröffnet sogleich die Debatte.

Verschiedene Themen werden von den Anwesenden angesprochen, dann, als niemand mehr das Wort erbittet, stellt der Vorsitzende folgende, aus der Tagesordnung hervorgehenden Beschlüsse zur Wahl:

#### *Erster Beschluss*

Nachdem die Jahreshauptversammlung Kenntnis vom Jahresabschluss zum 31. Dezember 2003, sowie von den Berichten des Verwaltungsrates und des Kommissars genommen hat, verabschiedet sie den vorgelegten Jahresabschluss.

Dieser Beschluss wird einstimmig gefasst.

#### *Vierter Beschluss*

Die Jahreshauptversammlung beschließt, das Mandat der im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder für die Dauer von sechs Jahren bis zur Generalversammlung des Jahres 2010 zu verlängern, und zwar:

- Herr Frank Larisch, KFZ-Meister, wohnhaft in D-54320 Waldrach, Hermeskeiler Straße, 39, Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied;

- Herr Wolfgang Hammer, Spediteur, wohnhaft in D-52068 Aachen, Flandrische Straße, 11A, Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates;

- Herr Helmut Wintgens, Spediteur, wohnhaft in B-4731 Eynatten, Wesselbend, 14, Verwaltungsratsmitglied.

Die Jahreshauptversammlung beschließt, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung, FN-SERVICES, S.à r.l., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot, für die Dauer von sechs Jahren zum neuen Kommissar zu ernennen.

Das Mandat des Kommissars endet mit Ablauf der Generalversammlung des Jahres 2010.

Dieser Beschluss wird einstimmig gefasst.

Dann, da die Tagesordnung erschöpft ist und niemand mehr das Wort beantragt, wird die Sitzung gegen 10.50 Uhr geschlossen und von allem Vorherstehenden wird gegenwärtiges Protokoll erstellt und von den Mitgliedern des Büros unterzeichnet.

F. Larisch / H. Wintgens / W. Hammer

*Der Vorsitzende / der Stimmzähler / der Sekretär*

Enregistré à Diekirch, le 13 janvier 2005, réf. DSO-BA00109. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(007231.3/667/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.

**HEIN, LEHMANN INDUSTRIEBAU LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-4070 Esch-sur-Alzette, 3-5, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

H. R. Luxembourg B 84.148.

*Protokoll der 1. ausserordentlichen Generalversammlung im Jahre 2004 vom 30. November 2004*

Am 30. November 2004 sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft HEIN, LEHMANN INDUSTRIEBAU LUXEMBOURG S.A. (abgekürzt HLI-LUXEMBOURG S.A.) mit Sitz in L-4132 Esch-sur-Alzette, 17, Grand-rue, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 84.148, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 309 vom 25. Februar 2002, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Dipl. Ing. Ernst-Günter Jöcker. Der Vorsitzende bestellt Frau Adelheid Jöcker zur Schriftführerin und Herrn Christoph Jöcker zum Stimmzähler.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab:

1. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen sind.
2. Einziger Tagesordnungspunkt ist die Verlegung des Firmensitzes innerhalb von Esch-sur-Alzette.

Nach eingehender Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Mit Datum zum 1. Januar 2005 soll der Sitz der Firma HEIN, LEHMANN INDUSTRIEBAU LUXEMBOURG S.A. nach 3-5, boulevard Grand-Duchesse Charlotte in L-4070 Esch-sur-Alzette, verlegt werden.

Weitere Wortmeldungen liegen nicht vor. Das gegenwärtige Protokoll wird verlesen und vom Vorsitzenden, der Schriftführerin und dem Stimmzähler unterzeichnet.

Esch-sur-Alzette, 30. November 2004.

E.-G. Jöcker / A. Jöcker-Schmölz / C. Jöcker

*Vorsitzender / Schriftführerin / Stimmzähler*

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05876. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(007485.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2005.